

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/.../T/2023-2024
POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN TERRE DU RAVIN SUR LE SITE DU
VILLAGE MUZENGA EN COMMUNE MURWI**

Date de publication : le.../.../2024

Date d'ouverture des offres : le.../.../2024

1. Objet :

La Commune MURWI invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de remise en terre du ravin sur le site du VILLAGE MUZENGA.

2. Financement du Marché

Le marché est financé sur le budget Général du gouvernement exercice 2023-2024 via FONIC.

3. Specification du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul *lot*.

5. Délais d'exécution

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **2 mois calendriers**. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Les clauses du règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et obtenu auprès de la Commune MURWI moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille Francs BURUNDAIS (100.000 FBU) à verser la moitié soit (50.000FBU) au compte n°1110/120 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de **REMISE EN TERRE DU RAVIN SUR LE SITE MUZENGA**, et l'autre moitié soit (50.000FBU) au compte N°34 468 de la commune MURWI ouvert à la COOPEC MURWI.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur le Responsable des Marchés publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 17.

8. Réunion d'information et/ou visite guidée de site

Une visite du site est prévue. Elle aura lieu en date du 23 / 5 / 2024 à partir de 9 heures. Le lieu de rencontre est prévu au chef-lieu de la Commune MURWI.

9. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie nette de soumission de DIX MILLION DE FRANC BURUNDAIS (10 000 000 FBU). Elle sera présentée sous forme d'une attestation bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

Les offres devront être soumises à Monsieur le Responsable des Marchés de la commune MURWI

Les offres doivent être accompagnées des bordereaux d'achat du DAO par le paiement d'un montant de 100 000 FBU mentionné au point 7.

10. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 23 / 5 / 2024 avant 10 heures au secrétariat de la commune MURWI.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

12. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 23 / 5 / 2024 à 10 heures 30 min en présence des Représentant de la commission technique chargé de suivi de la mise en œuvre des travaux de villagisation et des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants.

13. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

13.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire de Deux cent millions (200 000 000) pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant en lettre et en chiffre ;

4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF);
7. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en original en cours de validité;
8. Registre de commerce(copie)
9. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
10. Adresse Fixe et Connue du soumissionnaire;
11. L'habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire.
12. L'Acte d'engagement du soumissionnaire signé

13.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours ;

13.3. Au niveau financier :

- La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une ligne de crédit de Deux cent millions (200.000.000) francs burundais.
- L'acte de soumission signée.

Fait à Murwi le 10/01/2024

**L'Administrateur de la commune MURWI et
Personne responsable des marchés publics
Melchiade NZOKIZWANAYO**

